

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Véronique Lefebvre](#)

<https://www.cadre21.org/membres/ef3b7915eb762316fd266836>

Date d'obtention : 2024-01-08 16:11:10

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il y a un partenariat, c'est de la bienveillance. La trousse sexto est très bien préparée afin de pouvoir venir en aide à un élève dans le besoin. Bien remplir le formulaire, va aider grandement à comprendre et gérer la situation. Utiliser les moyens mis en place et non essayer de poser plusieurs questions qui ne me concerne pas.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je sais qu'il y a un partenariat dans ce type d'intervention. Mes paroles, mes gestes, mes pensées, mon but premier sera de minimiser l'ampleur de la situation pour que la victime ne soit pas affecté ou légèrement affecté sur la vie de tous les jours

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

m'assurer d'utiliser la trousse sexto de la bonne façon avec le formulaire et surtout d'éviter d'entrer dans le jugement, dans le question du pourquoi.